

Annexe I
RAPPORT BIMESTRIEL SUR LE CAPITAL LIQUIDE NET
(a.8 et 11)

NOTE : CE RAPPORT EST EFFECTUÉ SUR UNE BASE DE COMPTABILITÉ D'EXERCICE
DÉNOMINATION SOCIALE DU CABINET :

Personne à rejoindre :		Téléphone :	
Fonction :			
Mois de référence :			
		Mois de référence (\$)	Mois précédent (\$)
1. CAPITAL LIQUIDE NET			
Actif disponible (a)			
Encaisse			
Titres encaissables en tout temps qui appartiennent au cabinet (b)			
Courtage à recevoir (30 jours et moins)			
Impôts sur le revenu récupérables ou payés en trop (c)			
Autres éléments d'actif à recevoir (30 jours et moins) (expliquer)			
Actif disponible (1)			
Passif (d)			
Emprunts et découverts bancaires			
Autres emprunts (e)			
Comptes créditeurs et frais courus			
Commissions à payer			
Provision pour impôts sur le revenu			
Autres éléments du passif (expliquer)			
Passif (2)			
CAPITAL LIQUIDE NET (3)=(1)-(2)			
CAPITAL LIQUIDE NET REQUIS (f) (4)			
Solde à recevoir d'une banque à charte canadienne en vertu d'une convention de prêt subordonné de soutien (5)			
EXCÉDENT (DÉFICIT) DU CAPITAL LIQUIDE NET (3)-(4)+(5)			

	Mois de référence (\$)	Mois précédent (\$)
2. COMPTE EN FIDUCIE		
Encaisse à la fin de la période :		
Montant à remettre aux organismes de placement collectif à la fin de la période		
0 - 10 jours		
11 - 30 jours		
plus de 30 jours		

L'encaisse et le montant à remettre aux organismes de placement collectif ne doivent pas être inclus dans la partie 1 du rapport.

(signature du président)

(signature du dirigeant responsable des finances)

(date)

(date)

NOTES

- a) Exclure les postes suivants :
 - participation à un fonds d'indemnisation fiduciaire d'une autre province canadienne;
 - frais payés d'avance;
 - frais reportés;
 - placements et avances à des filiales et à des sociétés affiliées;
 - avances aux actionnaires, aux dirigeants, aux représentants et aux autres employés.
- b) Exclure les contrats d'investissement.
 - Inclure tous les autres titres encaissables en tout temps y compris les certificats de dépôt.
 - Présenter les titres au cours du marché.
- c) Prendre une provision de 25 % sur le montant à recevoir.
- d) Exclure les postes suivants :
 - portion à long terme d'emprunts garantis par des actifs non disponibles;
 - portion à long terme de contrats de location-acquisition;
 - impôts reportés créditeurs relatifs à des actifs non disponibles.
- e) Inclure tous les emprunts à court terme et à long terme à moins que les prêteurs ne renoncent à concourir avec les autres créanciers.
- f) Le cabinet possède toujours le capital liquide net prévu à l'article 8.